

Le financement du soutien communautaire en logement social : où en sommes-nous?

Claudine Laurin

directrice, Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Suivez et partagez le colloque sur Twitter et Facebook à l'aide du mot-clic

#untoitundroit



Le Financement du soutien communautaire en Logement social.

Où en sommes-nous ?

Par Claudine Laurin
Directrice générale de la FOHM

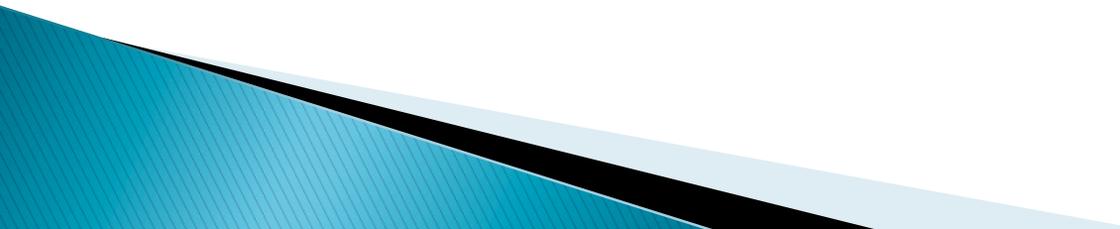
▶ **Le soutien communautaire est une revendication qui provient du milieu des OSBL d'habitation communautaire :**

- 1995 : Premier colloque traitant de cette pratique à Montréal ;
- 1998 : Première évaluation par le LAREPPS ;
- 2005 : Signature du Cadre (SHQ et MSSS) ;
- 2007 : Première allocation nationale.

En été 2007, le gouvernement annonçait la création d'une enveloppe nationale de 5 Millions \$ pour le soutien communautaire en logement social.

En automne 2007, la répartition des sommes par le MSSS a été fait de façon assez chaotique.

Les groupes ont néanmoins réussi à avoir accès à quelques argents qui les ont aidé à offrir leurs services de soutien communautaire.



▶ **Besoins financiers identifiés par chacun des réseaux :**

- OSBL : 12 millions (RQOH) ;
- OH : 5 millions (ROHQ).

▶ **Revendications :**

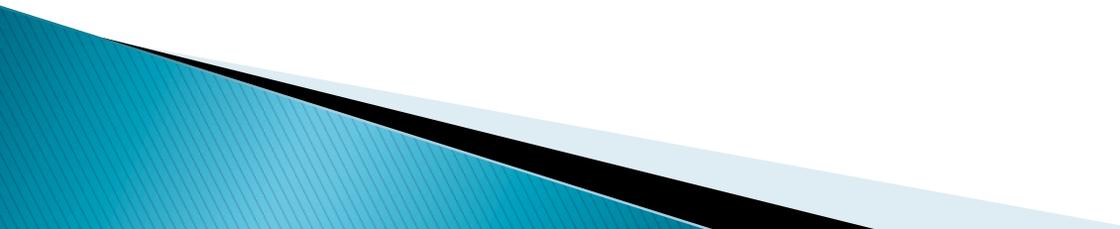
- Implantation d'un Comité de suivi ;
- Enveloppe et montants indexés ;
- Montant de 12 millions identifiés et demandés au Ministre de la santé - M.Philippe Couillard - en 2006.

► Enjeux et situations problématiques

Répartition des montants selon
les paramètres de la santé

Région	Nombre unités	% unités	% allocation
Montréal	36 000	34.61%	11.57%
Montérégie	11 000	10.57%	25.61%
Laval	3 000	2.88%	6.28%

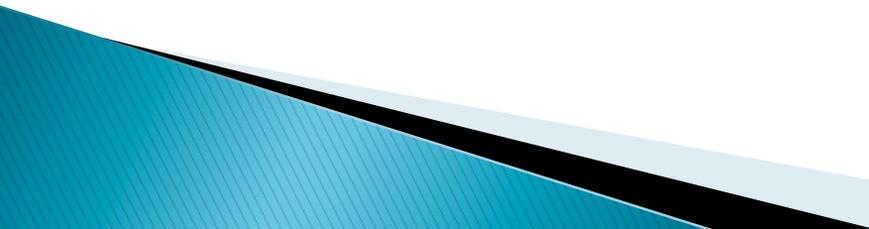
▶ Qui a reçu l'argent ?

- ▶ OMH ;
 - ▶ OSBL d'habitation ;
 - ▶ Coopérative ;
 - ▶ Associations de locataires de HLM;
 - ▶ CSSS ;
 - ▶ Organismes communautaires en santé et services sociaux ;
 - ▶ Hébergement temporaire ;
 - ▶ Une conférence régionale des élus (CRÉ).
- 

▶ **Ce que nous avons obtenus:**

- Investissement de 5 millions qui a été, selon les régions, bonifié :
 - Ce n'est pas une enveloppe ;
 - L'indexation de ce montant a été aléatoire ;
 - La rédition de comptes inégales au début ;
 - Le RQOH a été dans l'obligation d'exercer des recours (Accès à l'information).

▶ Quelques exemples régionaux :

- Octroyer les sommes aux OSBL personnes âgées mais les retirer l'année suivante pour les remettre aux OMH en prétextant le nombre de personnes rejointes ;
 - Déléguer les responsabilités d'agences aux CSSS qui, eux, faisaient appel aux OMH ;
 - Attribuer des montants pour des activités de suivi individuel.
- 

Application du Cadre à Montréal

▶ L'Agence a mis sur pied un Comité régional dont les membres sont :

- ▶ La Ville de Montréal (Secteur Habitation) ;
 - ▶ OMHM ;
 - ▶ RIOCM (équivalent de la TROC) ;
 - ▶ FOHM (Fédération des OSBL d'Habitation).
- 

▶ **Élaboration d'un document :**

- Consultation sur le document avec l'ensemble des acteurs communautaires ;
- Adoption du document par le Comité de suivi ;
- Appel d'offres à l'ensemble du milieu communautaire et OMHM ;
- Élaboration d'une grille d'analyse et de pointage des projets.

▶ **Processus :**

- Première analyse des projets et de leur admissibilité ;
 - Priorisation des projets ;
 - Présentation des projets retenus par la permanence de l'Agence ;
 - Présentation pour adoption au Conseil d'administration de l'Agence.
- 

▶ **Reddition de compte :**

- Une entente de coopération est rédigée par la permanence de l'Agence de la santé ;
- Une consultation est mise en place auprès des groupes ;
- L'entente est adoptée par les deux parties

▶ Particularité montréalaise :

- Pour l'OMHM, les sommes allouées ont été attribuées à des organismes communautaires en santé et services sociaux qui oeuvraient dans les HLM (groupes dédiés aux femmes, aux familles, aux jeunes, etc.)
- Les montants accordés ont toujours été récurrents et indexés.

► Les allocations:

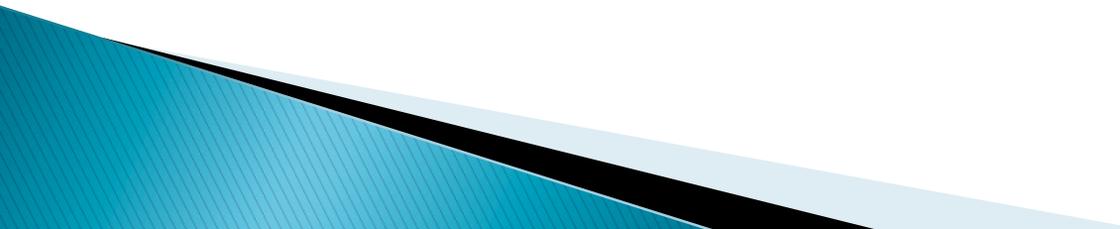
L'Agence de Montréal avait - bien avant le Cadre - alloué des sommes au soutien communautaire :

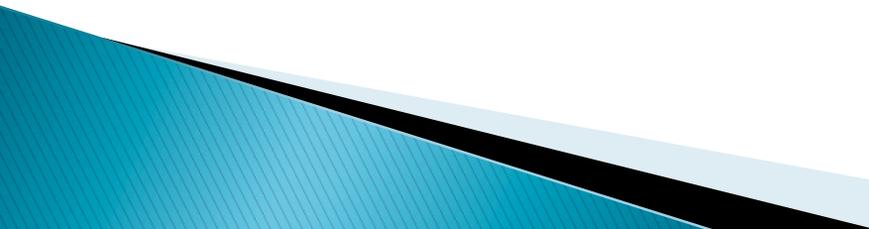
- En 2006, elle avait attribué 760 000\$ provenant de l'enveloppe santé mentale pour le soutien communautaire. Cela a permis à plusieurs groupes personnes seules (volet 3) d'avoir pour une première fois des montants spécifiques pour mettre en place un véritable soutien communautaire.

▶ **Les allocations:**

- ▶ Depuis 2007, nous avons eu un autre appel d'offres d'envergure faisant appel au Comité régional en respectant le même processus ;
- ▶ Lorsque les montants alloués sont minimes, la permanence identifie certains groupes et réuni le Comité régional pour approbation et discussion avant d'en faire la recommandation au Conseil d'administration de l'Agence.

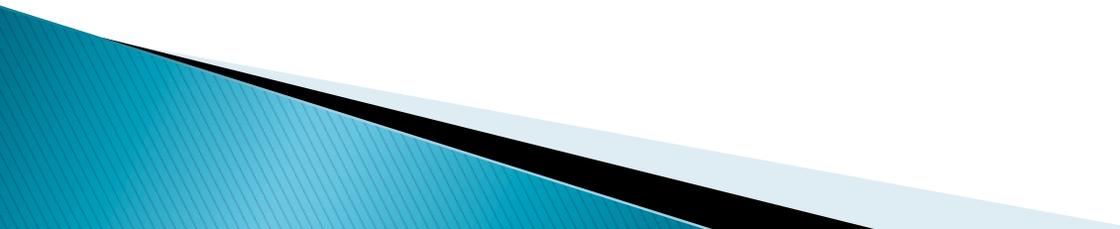
▶ **Ce que l'on peut tirer de l'expérience :**

- ▶ Une mise en place inégale ;
 - ▶ Les centres de Santé ont conservé les sommes pour engager du personnel qui offre le service ;
 - ▶ Des appel de propositions rapides sans véritablement connaître les partenaires ;
 - ▶ Des comités de concertation régionaux quasi-inexistants ;
- 

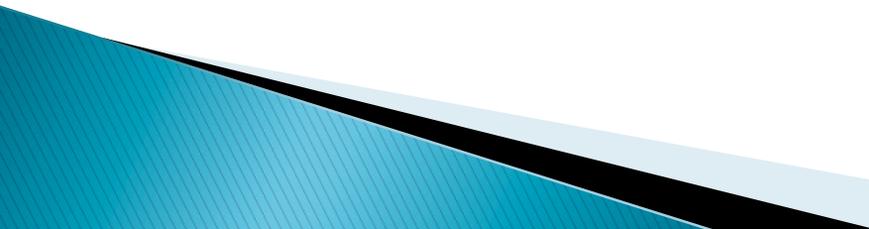
- ▶ **Ce que l'on peut tirer de l'expérience :**
 - ▶ Pas d'évaluation sur le processus de distribution ;
 - ▶ Pas de comités régionaux ;
 - ▶ Pas d'évaluation sur les activités financées ;
 - ▶ Les investissements déjà disponibles pour les OH n'ont pas été pris en compte ;
 - ▶ La reddition de comptes n'est pas complète ;
 - ▶ Pas de récurrence dans certaines régions ;
 - ▶ Incompréhension de la notion de logement permanent.
- 

POUR LE FUTUR...

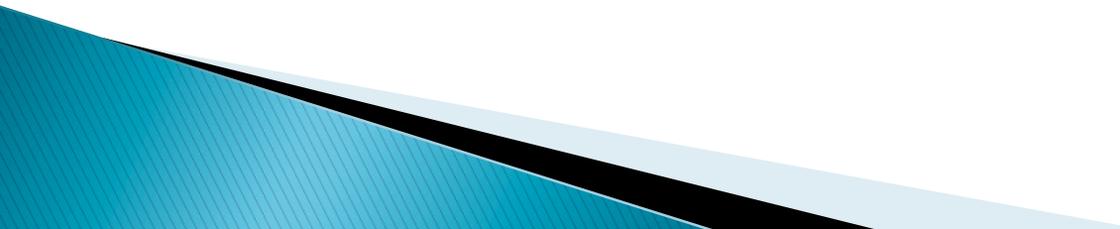
**En prenant compte des manquements
antérieurs, ce que nous sommes en
droit de nous attendre...**



▶ **Pour le futur :**

- ▶ Mise en place d'un Comité de suivi niveau National ;
 - ▶ Évaluation des opérations subséquentes au niveau du processus et des activités financées ;
 - ▶ Maintient d'un équilibre en financement du soutien communautaire entre les OH et les OSBL en prenant compte de la fragilité et de l'inexistence de financement ;
 - ▶ Financement du soutien communautaire à l'ensemble des projets tant fédéraux que ceux développés hors programmes (Ex : IPAC/IPLI, autres financements, etc.)
- 

▶ **Pour le futur :**

- ▶ Obtention d'une véritable enveloppe de soutien communautaire ;
 - ▶ Indexation et garantie de la récurrence des argents ;
 - ▶ Maintien d'un programme d'habitation communautaire et sociale ;
 - ▶ Mise en place d'une structure régionale - dans un contexte de réorganisation de la SHQ, des OH et du réseau de la santé et des services sociaux.
- 

▶ **Des enjeux :**

- ▶ Transformation du réseau de la santé ;
 - ▶ Transfert du dossier Soutien Communautaire au CISSS ou CIUSSS ;
 - ▶ Méconnaissance du dossier et des partenaires OSBL et de l'Habitation Communautaire ;
 - ▶ Risque de répondre davantage aux impératifs de la Santé (intervention clinique).
- 

▶ Un questionnement :

Dans un contexte où la SHQ et le MSSS se tournent vers le supplément au loyer dans le privé (PSL) :

- ▶ *Qu'advient-il de la notion de soutien communautaire?*
 - ▶ *Y aura-t-il encore de la place pour une intervention plus collective et plus citoyenne?*
- 

Le Financement du soutien communautaire en Logement social.

Où en sommes-nous ?

Par Claudine Laurin
Directrice générale de la FOHM